

## **CHAPITRE 3 : EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR LES INTERMÉDIAIRES :**

### **fiche individuelle d'emprunt (FIE)**

#### **1. OBJET**

Les emprunts émis par les intermédiaires doivent faire l'objet d'une fiche individuelle d'emprunt (FIE) lors de leur émission, de rachat en bourse ou de leur remboursement (partiel ou total) et lorsque des modifications contractuelles interviennent sur ceux-ci.

#### **2. CONTENU**

##### **2.1. Emprunts concernés**

La fiche individuelle d'emprunt (FIE) doit être remise par les intermédiaires pour les catégories suivantes d'emprunts qu'ils émettent pour leur propre compte :

- emprunts obligataires,
- « *medium term notes* (MTN) » ou « *euro medium term notes* (EMTN) ».

##### **2.2. Informations collectées**

La fiche individuelle d'emprunt (FIE) doit contenir les éléments d'information suivants :

- caractéristiques du titre,
- informations relatives à un swap éventuel,
- conditions de l'opération d'émission ou de remboursement.

#### **3. TRANSMISSION**

La transmission de la fiche individuelle d'emprunt (FIE) peut être effectuée par messagerie électronique. Les déclarations sont à adresser à la boîte aux lettres [bdp.invest-port@banque-france.fr](mailto:bdp.invest-port@banque-france.fr).

#### **4. MODÈLE DE DÉCLARATION**

Le modèle de déclaration peut être téléchargé sur le site de la Banque de France ([www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)) sous la rubrique :

*\Statistiques et enquêtes\Réglementation\Réglementation de la balance des paiements et de la position extérieure\ Nomenclatures et manuels techniques\*

## **FICHE INDIVIDUELLE DE SYNDICATION D'EMPRUNT (FISE)**

### **1. OBJET**

Les emprunts obligataires ou les euro medium term notes dont les banques résidentes sont chefs de file ou co-chefs de file font l'objet d'une fiche individuelle de syndication d'emprunt (FISE).

### **2. CONTENU**

#### **2.1. Émetteurs concernés**

Tous les émetteurs résidents et non résidents dont l'intermédiaire est chef de file ou co-chef de file dans le syndicat de placement.

#### **2.2. Emprunts concernés**

- Emprunts obligataires, quelle que soit la monnaie d'émission.
- *Euro medium term notes*, quelle que soit la monnaie d'émission.

#### **2.3. Informations collectées**

La fiche individuelle de syndication d'emprunt (FISE) doit contenir les informations mentionnées sur le modèle d'imprimé ci-joint (voir § 3).

### 3. MODÈLE DE DÉCLARATION

FICHE INDIVIDUELLE DE SYNDICATION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE  
OU « D'EURO MEDIUM TERM NOTE »  
ÉMIS PAR LES RÉSIDENTS À L'ÉTRANGER (FISE)  
ET LES NON RÉSIDENTS

Nom de l'émetteur :

Nom de la banque chef de file ou co-chef de file :

Tél. du correspondant :

Émission réglée durant le mois de   Année

N° SIREN de l'ÉMETTEUR   
pour les valeurs françaises

#### 1. CARACTÉRISTIQUES DU TITRE

- Code ISIN :

- Montant du nominal exprimé à l'unité :

- Monnaie du nominal :

- Taux d'intérêt :

- Date d'émission :

- Date d'échéance :   
J J M M A A

#### 2. INFORMATIONS RELATIVES À UN SWAP ÉVENTUEL

- Montant après swap, exprimé à l'unité

- Monnaie après swap

- Taux après swap

- Banque ayant effectué le swap :

- Pays :

- Date :   
J J M M A A

Libellé de l'emprunt :

- Code ISIN :

### 3. CONDITIONS DE L'OPÉRATION D'ÉMISSION

- Agent financier :

- Pays de l'agent financier :

- Syndicat d'émission :

- Chef de file

- Co-chef(s) de file

- Co-managers

- Répartition de l'emprunt (dans la monnaie d'émission)

<b>Banque</b>		
<b>Nom</b>	<b>Pays de résidence</b>	<b>Part dans l'emprunt</b>

**Total**

Total des souscriptions des non résidents :

Montant du versement à l'émetteur :